

Publication de la feuille fédérale.

A partir du 1^{er} avril 1941, la *Feuille fédérale* ne paraîtra, en règle générale, plus qu'une semaine sur deux.

Berne, le 20 mars 1941.

2558

Chancellerie fédérale.

Mises au concours de travaux, de fournitures et de places et autres avis

Liste des cours 1941.

La liste de cours des titres négociés aux bourses suisses, ainsi que du cours des changes et billets de banque, a paru. Elle fera règle pour la première période de taxation (1941 et 1942) de l'impôt pour la défense nationale (arrêté du Conseil fédéral du 9 décembre 1940) et pour estimer, lors de la taxation en vue du sacrifice pour la défense nationale, les dépréciations subies par la fortune (arrêté du Conseil fédéral du 28 décembre 1940). L'administration fédérale des contributions la met en vente au prix de 1 franc. L'envoi se fait sans frais contre versement préalable de ce montant au compte de chèques III/1631.

2498

Administration fédérale des contributions.

Nouvelle édition de la constitution fédérale.

Le bureau soussigné a publié une nouvelle édition de la constitution fédérale, avec les modifications intervenues jusqu'au 1^{er} décembre 1940. La brochure contient en outre un aperçu historique sur le développement du droit constitutionnel depuis le pacte fédéral, ainsi qu'un répertoire alphabétique.

Prix de l'exemplaire broché: 70 centimes, plus le port (10 c.); contre remboursement: 95 centimes.

Compte de chèques III. 233.

51

Bureau des imprimés de la chancellerie fédérale.

LE DROIT FÉDÉRAL SUISSE

EN 5 VOLUMES

Jurisprudence du Conseil fédéral et de l'Assemblée fédérale
en matière de droit public et de droit administratif
depuis 1903 jusqu'à 1928.

SUITE DE L'OUVRAGE DE L. R. de SALIS

Exposé par ordre du Conseil fédéral suisse par

WALTHER BURCKHARDT

professeur à l'université de Berne.

Traduit de l'allemand par

GEORGE BOVET

chancelier de la Confédération.

Les 5 volumes, format grand in-8°, se vendent: brochés *85 francs*,
reliés *100 francs*. Ils forment un tout et ne peuvent s'acheter séparément.

Principaux sujets traités:

Tome I, 746 pages. Le territoire de la Confédération, la neutralité suisse, la neutralité de la Savoie, représentation des puissances étrangères en Suisse, la convention de la Croix-Rouge, les conférences de la paix à La Haye, la Société des Nations, rapports entre la Confédération et les cantons, le droit de cité suisse.

Tome II, 968 pages. Les droits politiques des citoyens suisses, la liberté du commerce et de l'industrie, la liberté religieuse, la liberté de la presse, l'organisation de la Confédération, le vote fédéral, l'Assemblée fédérale, les autorités fédérales, les fonctionnaires fédéraux.

Tome III, 1000 pages. Organisation de la Confédération, administrations fédérales: Département politique, département de l'intérieur, département de justice et police (unification du droit civil, registre foncier, registres de l'état civil et droit matrimonial, registre du commerce).

Tome IV, 1028 pages. La justice (unification du droit pénal, poursuite pour dettes et faillite), police, police des étrangers, ministère public de la Confédération, bureau de la propriété intellectuelle, bureau des assurances, département militaire, département des finances et des douanes.

Tome V, 1064 pages. Administration des contributions, monnaies et billets de banque, douane, monopole de l'alcool. Département de l'économie publique, la protection ouvrière, la lutte contre le chômage, les assurances sociales. Département des postes et chemins de fer. Administration fédérale.

Les autorités fédérales, cantonales et communales, les membres des chambres fédérales, les bibliothèques publiques bénéficient d'un rabais extraordinaire de 25 pour cent en adressant leur commande aux éditeurs.

Le bureau soussigné a publié une nouvelle édition (1935) du recueil des dispositions concernant la

PROCÉDURE FÉDÉRALE

(*Organisation judiciaire, procédure civile, procédure pénale, juridiction administrative et disciplinaire.*)

Ce recueil (180 p. in-8°) contient les textes suivants:

1. Loi fédérale du 22 mars 1893 sur l'organisation judiciaire fédérale, avec les modifications apportées par les lois des 28 juin 1895, 24 juin 1904, 6 octobre 1911, 24 juin 1919, 25 juin 1921, 1^{er} juillet 1922, 30 juin 1927, 11 et 13 juin 1928, 26 mars 1934 et 15 juin 1934.
2. Loi fédérale du 22 novembre 1850 sur la procédure à suivre par devant le Tribunal fédéral en matière civile.
3. Loi fédérale du 15 juin 1934 sur la procédure pénale.
4. Loi fédérale du 11 juin 1928 sur la juridiction administrative et disciplinaire.
5. Règlement pour le Tribunal fédéral, du 26 novembre 1928.

Le prix du recueil, cartonné, est de 2 fr. 50.

(plus le port et les frais de remboursement; frais de port pour 1 exemplaire: 15 c.)

Compte de chèques de la chancellerie fédérale: III. 233.

54

Bureau des imprimés de la chancellerie fédérale.

Mise en adjudication de travaux.

Garage postal à Meiringen.

Sont mis en adjudication les *travaux de démolition, de terrassement, de maçonnerie, en béton armé, de canalisation, d'aménagement des abords, de ferblanterie et de couverture* (toit en carton bitumé avec gravier) pour l'agrandissement du *garage postal de Meiringen*. — Les plans, le cahier des charges et les formules de soumission sont déposés à l'office postal de Meiringen, où ils peuvent être consultés de 8 à 12 heures.

Un fonctionnaire se trouvera sur les lieux le 31 mars 1941 pour donner, de 10 à 12 et de 14 à 15 heures, tous renseignements désirés.

Les offres doivent parvenir à l'administration soussignée, d'ici au 9 avril 1941, sous pli fermé, affranchi et portant la désignation des travaux soumissionnés.

Berne, le 21 mars 1941.

[2.]

2553

Direction des constructions fédérales.

PLACES

Les traitements indiqués ci-dessous correspondent aux traitements de base légaux sans égard à la réduction votée le 22 décembre 1938 par l'Assemblée fédérale.

2553

Ils ne comprennent pas les allocations légales.

S'adresser à	Place vacante	Traitement fr.	Délai d'inscription	Conditions d'admission
Service de l'infanterie.	Commis principal.	3800 à 7400	12 avril 1941 [1.]	Bonne instruction générale. Apprentissage complet de commerce. Bon dactylographe. Connaissance de l'allemand et du français.
La place est occupée provisoirement.				
Service de l'infanterie.	Sous-officier instructeur de II ^e classe (infanterie).	3700 à 7100	12 avril 1941 [1.]	Bonne instruction générale. Service d'essai. Connaissance de deux langues officielles.
La place est occupée provisoirement.				
Office fédéral des assurances sociales.	Expert scientifique de II ^e ou de I ^{re} classe.	6 500 à 10 100 ou 8 000 à 11 600	12 avril 1941 [3..].	Etudes juridiques complètes, avoir pratiqué comme avocat ou exercé des fonctions judiciaires pendant plusieurs années. Langue maternelle: l'allemand. Connaissance parfaite de la langue française. Notions suffisantes de l'italien. Sténographe habile.
Les offres de service doivent être écrites à la main, le curriculum vitæ à la machine; joindre une photographie.				

Mises au concours de travaux, de fournitures et de places et autres avis

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1941
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	12
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	27.03.1941
Date	
Data	
Seite	257-260
Page	
Pagina	
Ref. No	10 089 426

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.